



Visages du Lison

Contrat d'engagement « Panier chèvre - PRINTEMPS - ETE 2010 »

L'association

Association ECHEL
6, grande rue
25330 NANS-SOUS-SAINTE-ANNE
lison.amap2539@orange.fr

Référent : 03.84.51.49.87
Ludovic PENIN & Marion LAVIGNE

La productrice

Delphine GRELAT
La Bergerie - Route de Myon
25440 BARTHERANS
dgrelat@free.fr

03 81 63 50 47
06 74 18 05 47

L'adhérent/abonné

Nom :

Prénom :

Les signataires du présent contrat, productrice d'une part, et abonnés au « Groupe PANIER CHÈVRE » d'autre part s'engagent à respecter les principes de la **Charte de « Visages du Lison »** et les dispositions suivantes :

Les engagements de la productrice

- * Je m'engage à fournir chaque semaine de la saison de production des produits à base de lait de chèvre (certification AB)
- * Je livrerai les produits le vendredi tous les quinze jours à NANS-SOUS-SAINTE-ANNE (excepté 1 fois à FERTANS et 1 fois à BARTHERANS) de 17.30 heures à 19 heures en fonction du planning annexé
- * Je détermine le contenu du panier-type avec chaque abonné (**panier minimum de 8 €**)
- * J'accepte que les adhérents/abonnés viennent m'aider bénévolement (en avertissant à l'avance), s'ils sont volontaires et disponibles
- * Je fournis en début de saison la liste des produits convenus d'un commun accord avec l'abonné

Les engagements de l'abonné

- * Je viens remplir mon panier le vendredi à NANS SOUS SAINTE ANNE (excepté 1 fois à FERTANS et 1 fois à BARTHERANS) de 17.30 heures à 19 heures en fonction du planning annexé
- * Quand je ne peux venir chercher mon panier, je cherche quelqu'un qui soit prêt à le prendre pour moi et émarger à ma place et j'en avvertis les référents. **Sans solution proposée de votre part, le panier sera distribué entre les co-distributeurs volontaires.**
- * J'accepte d'effectuer, durant la période du contrat, au moins une permanence sur le lieu de distribution
- * Je reconnais que les aléas climatiques et sanitaires font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production

Les engagements communs

1. partager les risques et bénéfices liés à l'activité agricole * (aléas climatiques, maladies, etc.),
2. informer les référents du « Groupe produits chèvre » des soucis rencontrés,
3. participer à la réunion de bilan de fin de saison.

Contenu du « panier » bi-hebdomadaire

Par le partenariat établi avec la productrice, l'abonné se verra attribuer toutes les 2 semaines un « panier » composé comme suit :

L'abonné peut demander des modifications ponctuelles ou définitives du contenu de son panier à tout moment de la saison, sous réserve que le montant du panier modifié soit au moins égal au montant du panier initial.

L'abonné peut, en fonction des modalités prévues dans l'annexe au contrat fournie par la productrice, faire des commandes supplémentaires dont le règlement sera effectué lors de la livraison.

Le planning de distribution est disponible sur le lieu de partage, auprès de l'association et sur le blog de la bergerie : <<http://www.labergeriedebartherans.com>>

* **N.B.** : La charte de « Visages du Lison » nous mettant en solidarité avec la productrice face aux aléas climatiques inhérents à une activité agricole respectueuse des ressources naturelles, l'abonné reconnaît que l'engagement de la productrice sur le nombre de distributions et les quantités distribuées est estimatif. En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, organisée par le Conseil d'administration de l'Association ECHEL et réunissant le référent du « Groupe PANIER CHÈVRE », les abonnés et la productrice partenaire.

Prix pour la saison du vendredi 23 avril au vendredi 17 décembre 2010 inclus

La saison complète comprend **18** paniers bi-hebdomadaires
Les paniers sont proposés au prix minimum de **8 € pour le panier de base**.

Pour le panier choisi, le coût de la saison complète est de : **18 paniers** x € = €

Les produits sont livrés **les vendredis toutes les 2 semaines** de **17h30 à 19h** à NANS SOUS SAINTE ANNE en fonction du calendrier annexé.

Engagement et montant à payer par l'abonné

M/Mme :

Adresse :

Tél. : oucourriel :

- ❖ s'engage pour la saison (vendredi 23 avril au vendredi 17 décembre 2010 inclus). Cette période correspond à **18** paniers pour un montant total de€
- ❖ s'engage à régler à l'avance (**à l'ordre de la productrice**) l'achat du panier sur la période définie. Les chèques seront encaissés par la productrice aux dates indiquées dans le tableau ci-dessous.
- ❖ remet au référent « PANIER CHÈVRE », au moment de l'engagement avec le présent contrat **deux chèques ou sept chèques** correspondants au montant de l'abonnement total, soit :

Nom Banque	N° de chèque(s)	Montant :€	Date de remise au producteur
	1 -	... €	23/04/2010
	2 -	... €	04/06/2010
	3 -	... €	02/07/2010
	4 -	... €	13/08/2010
	5 -	... €	10/09/2010
	6 -	... €	22/10/2010
	7 -	... €	19/11/2010
	1 -	... €	30/04/2010
	2 -	... €	20/08/2010

En cas de difficultés, d'autres modalités peuvent être vues avec le référent « PANIER CHÈVRE » et la productrice.

Ce présent contrat est photocopié et remis pour archive au producteur et au trésorier de l'association ECHEL. L'association se porte garante du respect des engagements de chacun des signataires (productrice et abonnés) et apportera son soutien actif à la résolution des éventuelles difficultés rencontrées.

Fait à le / / 2010

Nom et signature de l'abonné	Nom et signature de la productrice partenaire	Signature du Président de l'Association ECHEL ou de son représentant.
------------------------------	---	---